



COMMISSION EXECUTIVE des 14 et 15 avril 2005

MOTION RST

La Commission Exécutive du SNITPECT, réunie les 14 et 15 avril 2005,

RAPPELLE que les missions de service public dont le RST est dépositaire sont du ressort de l'Etat, comme l'a confirmé pour le domaine routier la loi du 13 août 2004;

RE-AFFIRME son attachement à l'excellence et à l'unicité du réseau scientifique et technique du METATM et à sa vocation à servir les trois bénéficiaires que sont l'Etat, les collectivités territoriales et la communauté technique et professionnelle ;

RAPPELLE que ces missions sont l'opérationnel, la recherche et le développement (ingénierie, innovation, méthodologie, règles de l'art,...) pour l'ensemble de la collectivité publique ;

Sur le fonctionnement en réseau du RST

RAPPELLE que le fonctionnement en réseau constitue un atout majeur pour la construction et le maintien du niveau d'excellence du RST, atout dont la pérennité est indissociable d'un pilotage ambitieux ;

REVENDIQUE le confortement des liens de l'ENTPE avec le reste du RST, dans le contexte des deux réformes majeures en cours (réforme de son statut et réforme de ses enseignements) ;

Sur la place du RST dans la construction des parcours professionnels

RAPPELLE son attachement à la possibilité donnée à chaque ITPE de construire un parcours professionnel valorisant, dans l'optique d'un accroissement des compétences, tant individuelles que collectives ;

AFFIRME que les postes situés dans le RST doivent avoir toute leur place dans la construction de ces parcours, et SE FELICITE des évolutions obtenues dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle gestion pour le corps des ITPE afin que les parcours et carrières au sein du RST continuent à être reconnus et valorisés dans le cadre des décisions de gestion ;

DENONCE à nouveau les risques de dérives de filiarisation et de confusion entre qualifications et compétences, issus de la définition actuelle du fonctionnement des comités de domaine, et EXIGE donc une re-définition de leur rôle ;

FUSTIGE les annonces de la DPSM dans les services concernant la suppression du « Séniorat » en 2005. Elle EXIGE l'ouverture immédiate de concertation afin de **conforter et développer cette gestion en s'appuyant sur les Comités de Domaines**. Pour 2005, elle EXIGE que le séniorat soit pleinement maintenu, et qu'il permette à la fois de renouveler les ITPE concernés et d'en qualifier de nouveaux.

Sur les évolutions induites par la réforme de l'ingénierie publique

CONSTATE que le volume des activités réalisées par le RST en matière d'ingénierie publique pour compte de tiers a fortement diminué depuis la mise en œuvre de la réforme de l'ingénierie publique ;

EXIGE la réalisation concrète de l'engagement du ministre de **développer l'Ingénierie Publique au delà de la concurrence**, pour la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement

durables des territoires **en partenariat entre décideurs publics**. Elle APPELLE à la traduction législative de cet engagement et RECLAME que **le pilotage et la stratégie de l'Ingénierie Publique soient désormais rattachés au Secrétariat Général**, au même titre que pour le R.S.T.

Sur les évolutions induites par la mise en œuvre de la LOLF

CONSIDERE qu'il est indispensable de :

- mettre le RST à l'abri des conséquences fâcheuses des REA sauvages ;
- définir clairement les priorités et missions et leurs interactions avec les différents acteurs internes et externes au METATM ;
- lisser les à-coups des différents programmes, contrer les logiques de pouvoirs et encourager une veille technologique et scientifique sur les domaines non portés (à l'heure actuelle) par ces différents programmes ;
- encadrer efficacement les différents STC, en lien avec les DAC sectorielles, et renforcer leurs propres rôles d'animation du RST ;
- intégrer pleinement les laboratoires des Ecoles dans ce pilotage du RST.

Pour cela, COMBATTRA RESOLUMENT toute tentative de cloisonnement, voire de « découpage », de tout ou partie du RST sur la base des missions et des programmes LOLF, et

REVENDIQUE le rattachement de tous les services du RST à un **programme-support spécifique, sous le pilotage unique, fort et cohérent, de la DRAST au sein du SG**, dotée de moyens en adéquation avec l'ampleur de la mission.

RECLAME une orientation ministérielle immédiate, claire et ambitieuse, sous pilotage du binôme SG-DGPA, sur la gouvernance des CETE et du RST en général.

Sur les évolutions liées à la réforme de l'Etat

FUSTIGE les décisions prises dans le cadre de la REA 2005 ayant fortement pénalisées les CETE ainsi que l'absence d'arbitrage de part de la DPSM ;

FUSTIGE l'orientation visant à créer des services techniques spécialisés propres au sein des DIR, car ce scénario fragilise considérablement de nombreuses composantes du RST, et peut même provoquer leur disparition ;

AFFIRME la nécessité d'un lien fort entre le RST et les autres services déconcentrés de l'Etat qui devront développer une expertise dans des domaines comme la gestion des risques, l'environnement, la sécurité routière, l'aménagement du territoire, les déplacements, etc. ;

REVENDIQUE la reconnaissance de la vocation interministérielle du RST, et SOULIGNE les enjeux d'un rapprochement avec les organismes techniques d'autres ministères tel le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations, le CEMAGREF... ;

Sur les évolutions liées à la décentralisation et l'ouverture du RST aux Collectivités Territoriales

INSISTE sur le fait que, même pour les compétences qu'il transfère, l'Etat reste garant du maintien des activités de recherche, de méthodologie ainsi que leurs diffusions ;

EXIGE le maintien de l'unicité du RST et REVENDIQUE la reconnaissance de sa vocation à servir l'ensemble des maîtrises d'ouvrage publiques, et tout particulièrement les collectivités territoriales, pour leurs compétences de droit dont celles transférées à l'issue de l'actuelle phase de décentralisation ;

REVENDIQUE la mise en œuvre des évolutions nécessaires pour que le Réseau Scientifique et Technique puisse produire, renforcer et mettre à disposition les savoirs-faire techniques nécessaires au développement des actions des acteurs publics en prenant en compte leurs besoins spécifiques ;

EXIGE que l'Etat prenne les initiatives adéquates pour permettre une ouverture et une association des collectivités territoriales et de leurs agents à la gouvernance de l'actuel RST de l'Etat. ;

RECLAME la mise en œuvre immédiate d'un chantier de réflexion et d'une étude juridique, sous le pilotage du Ministre de l'Equipement, en association avec les autres ministères concernés par le RST de l'Etat et les représentants des collectivités locales afin de proposer pour la fin de l'année 2005 un mode

de fonctionnement permettant cette ouverture aux Collectivités Territoriales et une refonte en conséquence de la gouvernance du RST ;

Dans ce cadre, elle PROPOSE de réfléchir à l'ouverture du RST aux collectivités locales, par l'intermédiaire :

- de la participation des collectivités locales aux instances de pilotage du RST ;
- de la mise en place de possibilité d'échanges de personnels entre RST et FPT, en particulier en lien avec l'AITF
- de la mise en place d'un accompagnement du transfert des infrastructures aux Collectivités Territoriales par un transfert de compétences/connaissances au moyen d'un « droit de tirage » des Collectivités sur le RST, traduisant ainsi une volonté forte de l'Etat d'un transfert juste, efficace et possible.

Sur la budgétisation des CETE

RAPPELLE que le METATTM doit se donner les moyens d'assurer une politique ambitieuse pour le RST. Les mécanismes de la REA et de la LOLF ne sauraient être prétexte à une diminution insidieuse des moyens du RST ;

CONSIDERE que les financements du RST ne pourront être définis qu'une fois la stratégie globale du RST aura été arrêtée ;

En conséquence, la Commission Exécutive :

APPELLE tous les ITPE concernés par le séniorat (renouvellement ou qualification) à faire remonter leurs candidatures et attentes à leur chef de service avec copie au DPSM.

DECIDE de produire une déclaration et une communication commune avec l'Association des Ingénieurs Territoriaux reprenant ces attentes et revendications auprès des associations d'élus.

DECIDE la mise en œuvre d'un groupe de suivi au sein de la Commission Exécutive pour poursuivre la réflexions, informer les ITPE et proposer les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.